



République Française
Département : SAONE-ET-LOIRE
Arrondissement : Louhans
ORMES - COMMUNE

Procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

Le jeudi 23 avril 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Stéphane GROS.

Secrétaire de la séance : Marie DEJEAN AGRON

Présents : Stéphane GROS, Cécilia BONNEFOUX TISSOT, Daniel LADAUDE, Marie DEJEAN AGRON, Bastien LACHAUX, Sylvie CHETAUD, Ludovic RAVAT, Virginy VACCHER-VINCENT, Romain BOUHIER, Martine CAILLARD, Romain LAFAY, Chantal PINSONNAUX-FOND, Patrick LORIEUL

Représentés :

Absents et excusés : Giuseppina FICHOT, Maxime BERTHET

Invités : Alain CANTINEAU, Jennifer ACHAT

Avant l'ouverture de séance, Monsieur le Maire remercie Monsieur Alain CANTINEAU de sa présence et présente Madame Jennifer ACHAT, future remplaçante de Madame Sandrine QUINARD en qualité de Secrétaire de Mairie à compter du 30 avril prochain. Monsieur le Maire demande aux élus présents de se présenter en retour.

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'énoncé des élus absents, il est ensuite procédé à la signature de la feuille de présence.

Désignation du Secrétaire de séance :

En vertu de l'article L2121-15 du CGCT, Mme Marie DEJEAN AGRON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente :

Après lecture faite par Monsieur le Maire, le PV de la séance du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Désignation des délégués de l'Agence Technique Départementale (ATD)
- Désignation du délégué au syndicat intercommunal AGEDI
- Renouvellement de la convention de délégation de transport scolaire avec la région
- Renouvellement de la commission des impôts directs (CCID)
- Fixation du nombre de membres CCAS
- Election des membres du CCAS
- Création poste à 35h
- Vote des taxes locales 2026
- Suivi des projets en cours
- Informations diverses

➤ Désignation des délégués de l'Agence Technique Départementale (ATD)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les missions de l'ATD en tant qu'Etablissement Public Administratif (EPA) remplissant une mission d'intérêt général sous le contrôle du Conseil Départemental de Saône-et-Loire. Après discussion et apport de précisions par mesdames les Adjointes au Maire, quant aux missions de l'ATD auprès de la collectivité, il est proposé aux membres du Conseil municipal, afin de mieux connaître cet organisme et ses missions, la transmission d'un dossier d'information. Ce point est reporté unanimement à une séance ultérieure.

➤ Désignation du délégué au syndicat intercommunal AGEDI (N° DE_027_2026)

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner un Délégué titulaire et un suppléant.

Le Conseil municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.G.E.D.I.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, désigne à l'unanimité des membres présents

- Monsieur Romain LAFAY, en qualité de Délégué titulaire
- Madame Cécilia TISSOT, en qualité de Déléguée suppléante

➤ Renouvellement de la convention Régionale transports scolaire 2025-2026 (N° DE_028_2026)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Ormes est actuellement titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1^{er} degré de la commune.

Cette convention de délégation de compétence signée, avec la Région, arrivera à échéance au 30 Août 2026.

Il convient donc d'établir un avenant de prolongation d'un an et de soumettre ce dernier aux instances délibératives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORTE** la prolongation de délégation de compétence de transport scolaire des élèves du 1^{er} degré pour une durée de 1 an soit jusqu'au 30 Août 2027.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention proposée avec Monsieur le Président du Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté.

➤ Commission Communale des Impôts Directs CCID (N° DE_029_2026)

Monsieur Le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Dans les Communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le Directeur des Services Fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 14 noms :

- Mme Marie-Claude GUILLAMIN demeurant ORMES
- M. Olivier BONNEFOUX demeurant ORMES
- M. Robert MALE demeurant ORMES
- M. Jean Claude RAVEL CHAPUY demeurant ORMES
- M. Jacky DOUDET demeurant ORMES
- M. Bastien LACHAUX demeurant ORMES
- M. Franck DESCHENAUX demeurant ORMES
- M. Alain CANTINEAU demeurant ORMES
- Mme Sylvie CHETAUD demeurant ORMES
- M. Romuald GROS demeurant BAUDRIERES
- M. Arnaud MAILLET demeurant ORMES
- M. Didier THOMASSIN demeurant ORMES
- M. Romain LAFAY demeurant ORMES
- M. Ludovic CLEAUX demeurant ORMES

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques qui établira les nominations.

➤ Fixation du nombre de membres CCAS (N° DE_030_2026)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R123-7 à R 123-15,

Considérant le renouvellement des instances délibératives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer, pour la durée du mandat actuel et outre Monsieur Le Maire, Président du Conseil d'Administration de droit, de porter à seize (16) le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- huit (8) élus membres représentants du Conseil Municipal ;
- huit (8) administrés de la commune et extérieurs au Conseil Municipal, qui seront nommés par Monsieur Le Maire par arrêté municipal.

➤ Election des membres du CCAS (N° DE_031_2026)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R123-7 à R 123-15,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS – sont élus par le Conseil Municipal. Monsieur Le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu.

Vu la délibération DE_030_2026 du Conseil Municipal, en date du 23 avril 2026, fixant le nombre de membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS ;

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Mme Marie DEJEAN AGRON, 3ème Adjointe

M. Bastien LACHAUX, 4ème Adjoint

Mme Sylvie CHETAUD conseillère municipale

M. Ludovic RAVAT, Conseiller municipal

M. Romain BOUHIER, Conseiller municipal

Mme Martine CAILLARD, Conseillère municipale

Mme Chantal PINSONNAUX-FOND, Conseillère municipale

➤ Suppression poste 28 heures et création poste Adjoint Administratif Principal à temps complet (N° DE_032_2026)

Le Maire, rappelle au Conseil municipal :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Par la délibération n° DE_025_2026 en date du 22 mars 2026, le Conseil municipal a créé un poste de secrétaire de mairie à 28 heures, il convient de le supprimer car le recrutement de la future secrétaire de mairie s'est fait sur un temps complet.

D'ailleurs, l'inscription à l'ordre du jour du CST du 28/04/2026 a été supprimé.

Le Maire propose donc à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe pour 35 heures à partir du 30 avril 2026.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23 avril 2026.

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif principal 2ème classe

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2°. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'expérience professionnelle dans le secteur administratif et de l'expérience en qualité de secrétaire de mairie. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 11 articles 6411 et 6450.

➤ Vote des taxes locales 2026 (N° DE_033_2026)

Monsieur Daniel LADAURADE, Adjoint au Maire en charge des affaires financières, présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 (état 1259 COM).

Après en avoir entendu l'exposé et délibéré, le Conseil municipal, approuve à 12 voix pour et 1 abstention, les taux d'imposition 2026 suivants :

- Taxe foncière bâti : 32,14 %
- Taxe foncière non bâti : 50,86 %
- Taxe d'habitation : 15,53 %

Il est ajouté que la hausse de chaque taux de 1,5% par rapport à l'année précédente n'est pas imputable à la commune

➤ Suivi des projets en cours

Afin de commencer à travailler sur les projets énoncés dans la profession de foi, la commission « Projets » se réunira prochainement. Trois dates ont été retenues :

- 29 avril à 17h
- 4 mai à 17h30
- 26 mai à 17h30.

En plus des membres de la commission, toute personne du Conseil municipal qui veut travailler avec le groupe est bienvenue.

➤ Informations diverses

Madame Martine CAILLARD, Conseillère municipale soumet l'idée d'un « BlaBlaCar » local, permettant d'échanger avec les concitoyens pour du co-voiturage de proximité. La municipalité n'a pas la compétence « mobilité », aussi il faudrait que cette idée intéressante soit prise en compte soit par une association ou peut être le CCAS, dans le cadre de son action sociale.

Levée de séance : 22h20.

Le Secrétaire de séance,
Marie DEJEAN AGRON.



Le Président de séance,
Stéphane GROS.

